

## **Guide utilisation**

# DÉMARCHES INSCRIPTION - RÉSERVATION ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

## Madame, Monsieur,

La Ville de Couëron est attentive aux évolutions permettant de faciliter les relations entre la collectivité et ses administrés, tout en répondant aux enjeux de l'éco-citoyenneté. Toutes les démarches familles se réalisent sur le portail e-dém@rches\*, disponible 24/24h et 7j/7j et ne peuvent pas être prises en compte sur appel ou par mail.

\*Les familles ne disposant pas d'accès internet sont invitées à venir faire leurs démarches sur place à la Fonderie sur les heures d'ouverture du service (les lundis, mercredis et vendredis : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ; les mardis et jeudis : de 8h30 à 12h30).

## Vous trouverez dans ce guide les principales fonctionnalités du portail :

Inscriptions, réservations, annulations des activités péri-éducatives, paiements, changements de coordonnées, édition de documents... Cet outil vous permet une gestion simple, efficace et sécurisée des démarches en lien avec les services dédiés à l'éducation.







# Comment utiliser le portail e-dém@rches?

## 1/ Accédez au portail e-dém@rches

Depuis le site www.ville-coueron.fr/ - bouton bleu « Mes démarches »



Ou directement sur le portail **Espace citoyens** 

2/ Pour créer un compte, vous devez avoir une adresse mail et l'avoir transmise au service relations aux familles.

## a/ Vous êtes nouveau sur les écoles ou votre espace n'a jamais été créé :

Vous allez recevoir un mail d'activation pour la création de votre espace avec un identifiant et un mot de passe :

- Vous avez 24h pour cliquer sur le lien et ainsi activer votre compte
- Vous pouvez ensuite personnaliser votre mot de passe en allant dans « Mon espace » et « Identifiants »



## À NOTER:

Nous allons adresser un mail à tous les réprésentants d'une même famille. Si l'un des parents n'a jamais activé son espace au portail, il sera destinataire de ce mail, mais vous pouvez continuer d'utiliser un seul accès. Nous vous conseillons de vérifier qu'il fonctionne et vous demandons de ne pas tenir compte de ce mail le cas échéant.





## b/ Vous avez déjà accès à votre espace :

Vos identifiants ne changent pas, mais nous vous recommandons de vérifier que votre accès fonctionne bien.

## c/ Votre espace est inactif ou dysfonctionne :

 Pour avoir accès à votre dossier famille, les icones suivantes doivent s'afficher sur votre écran :









• Si vous n'avez accès qu'aux icones ci-dessous, merci de contacter le service relations aux familles :



## MON TABLEAU DE BORD







Vos accès sont valables six mois. Sans utilisation pendant cette durée, merci de rencontacter le service relations aux familles.

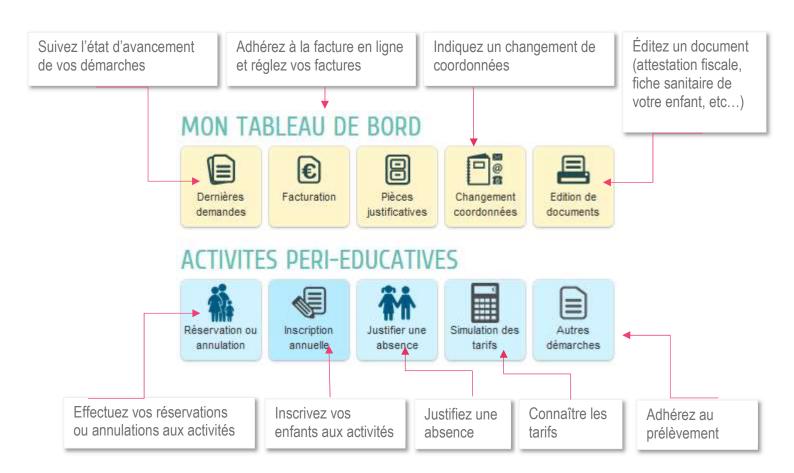
Si vous n'avez pas reçu vos accès, ou que vous n'avez pas communiqué d'adresse mail au service relations aux familles, vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 40 38 51 23.

Le service relations aux familles est à votre disposition pour toute question.





# Votre espace e-dém@rches









## MON TABLEAU DE BORD











## Focus sur... mon tableau de bord



## **FACTURATION**

PRESTATIONS SCOLAIRES

ADHÉSION À LA FACTURE EN LIGNE

Retrouvez vos factures sur l'année en cours et la possibilité de payer en ligne si vous n'avez pas adhéré au prélèvement automatique



## CHANGEMENT DE COORDONNÉES



Changement d'adresses postales

Changement de courriels

Changement de téléphones



## **ATTESTATIONS**

FICHE SANITAIRE ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE

FICHE SANITAIRE ÉCOLE PUBLIQUE ÉLÉMENTAIRE

ATTESTATION

Mettez à jour vos coordonnées

Téléchargez votre attestation fiscale ou la fiche sanitaire de vos enfants







#### **ACTIVITES PERI-EDUCATIVES**











## Focus sur... mes activités péri-éducatives



#### RÉSERVATION OU ANNULATION



ALP du mercredi après-midi



Ateliers



# INSCRIPTION ANNUELLE



Fiche sanitaire 2022 - 2023

Marie

Fiche sanitaire 2022 - 2023

Cette rubrique concerne le restaurant scolaire, les ateliers Ville et l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi aprèsmidi. Afin de limiter le gaspillage alimentaire et pour prévoir le taux d'encadrement nécessaire à leur bon déroulement, il est obligatoire de réserver ces trois activités le mercredi avant minuit de la semaine précédant celle des activités. La modification ou l'annulation de ces réservations doit se faire en tenant compte du même délai.

Votre enfant doit obligatoirement être inscrit aux activités pour y participer. Cette inscription s'effectue en validant la fiche sanitaire disponible à cet endroit.



#### JUSTIFIER UNE ABSENCE





Dès le 1er jour d'absence de votre enfant, vous devez adresser un justificatif pour bénéficier d'une nonfacturation des activités réservées.



## SIMULATION DES TARIFS

Le simulateur va calculer les tarifs qui vous sont appliqués en fonction de votre quotient familial



## **AUTRES DÉMARCHES**



Adhésion au prélèvement automatique

Vous pouvez adhérer au prélèvement automatique pour faciliter le règlement de vos factures.







## **Autres démarches**

